



Compte rendu du conseil communautaire
du 25/10/2016

Communauté de Communes
du Pays Sous-Vosgien

Membres présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CASTELEIN, A. FESSLER, B. FOLTZER, C. GEORGES, H. GRISEY, D. GRSWARD, D. ILTIS, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, G. MAGNY, P. MONNIER, E. MORGAT, A. NAWROT, C. PHILIPPON, B. RITTER, M. SCHNOEBELEN, G. SIMONIN, G. WURTZ, R. ZAPPINI,

Pouvoirs : A. BOURDEAUX à B. FOLTZER, P. MIESCH à M. SCHNOEBELEN, S. RINGENBACH à J-L. ANDERHUEBER

1. – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Compte-rendu envoyé par mail le 11/10/2016, approuvé à l'unanimité.

2. – Décisions prises par délégation de l'assemblée

CF. document joint.

3. – Assainissement collectif – agglomération d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont – Rougemont-le-Château – avenant n°2 au marché de travaux

Annule et remplace la délibération n°029-2016 du 24 mai 2016

Vu

- la délibération communautaire n°029-2014 du 15 avril 2014 portant délégation de l'assemblée au Président notamment pour les marchés publics ne nécessitant pas de procédure formalisée,
- la délibération communautaire n°004-2015 du 13 janvier 2015 relative à l'adoption de la programmation pluriannuelle de travaux relatifs à l'agglomération d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont – Rougemont-le-Château,
- la notification du marché de travaux en date du 5 octobre 2015,

Dans le cadre du marché de travaux d'assainissement sur Rougemont-le-Château et Lachapelle-sous-Rougemont, Monsieur le Président expose qu'il convient de réaliser les travaux complémentaires suivants :

- terrassement à l'amont et l'aval de l'ouvrage d'art situé rue d'Etueffont à Rougemont-le-Château
- remplissage en béton spécial
- réfection des trottoirs en enrobé 0/6 dû au passage des branchements
- réfection des ruelles annexes en bicouche pleine largeur
- reconstruction d'un dalot d'eaux pluviales et réalisation d'un branchement EU à travers le canal Marion rue Pierre Jaminet à Lachapelle-sous-Rougemont

Ces travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant n°2 au marché de travaux.

Le montant de l'avenant s'élève à 14 957 € HT et prend également en compte les moins-values relatives à la non réalisation d'enrobé en largeur de fouille dans les ruelles annexes de la rue d'Etueffont.

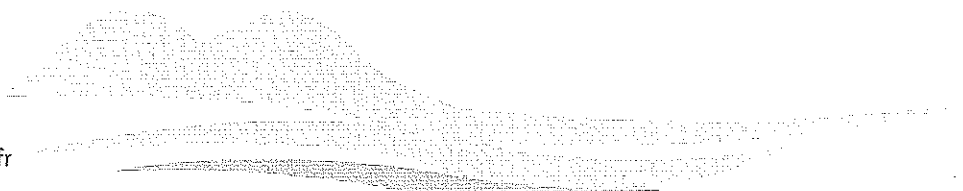
Montant du marché initial : 983 044,09 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 33 377,79 € HT (notifié le 13/04/2016)
Montant de l'avenant n°2 : 14 957,00 € HT
Nouveau montant du marché : 1 031 378,88 € HT représentant une augmentation du marché de 4,92%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux assainissement, pour un montant de 14 957,00 € HT,

ARRETE le montant du marché de travaux à 1 031 378,88 € HT soit 1 237 654,66 € TTC,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'application de l'avenant.



4. – Centre socioculturel – contrat local d’accompagnement scolaire – convention avec la Caisse d’allocations familiales du Territoire de Belfort

Vu

- la compétence statutaire « animation et gestion du CLAS dans les écoles »,

Monsieur le Président sollicite l’autorisation de signer la convention d’objectifs et de financement qui formaliserait le soutien que la Caisse d’allocations familiales apporte dans le cadre du contrat local d’accompagnement scolaire, pour la période courant du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de signer avec la Caisse d’allocations familiales du Territoire de Belfort la convention d’objectifs et de financement pour le contrat local d’accompagnement scolaire, ainsi que tout document subséquent afférent à cet objet qui permettrait de matérialiser et d’organiser le soutien de la Caisse d’allocations familiales du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

5. – Commissions et comités consultatifs – modification de la composition

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-22, L5211-40-1 et L5211-49-1,
- les délibérations communautaires n°101-2014 du 18 novembre 2014, n°055-2015 du 7 juillet 2015 et n°049-2016 relatives à composition des commissions et comités consultatifs,

Considérant la démission de Madame Larcher de ses fonctions de conseillère municipale à Lachapelle-sous-Rougemont et la proposition de la mairie en termes de participation à la commission culture et tourisme d’une part et au comité consultatif rythmes scolaires d’autre part,

Monsieur le Président propose de tenir compte de la volonté d’implication de la mairie et propose de désigner Madame Colette Schlegel en qualité de titulaire et de Monsieur Eric Parrot en qualité de suppléant pour la commission culture et tourisme, mais aussi pour le comité consultatif rythmes scolaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

MODIFIE la composition de la commission et comités consultatifs,

ARRETE la liste des membres des commissions et comités consultatifs, comme indiqué ci-après :

- Comité consultatif pistes cyclables :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Yannick	DOLADILLE	Zo	RASATAVOHARY
Bourg-sous-Châtelet				
Etueffont	Martine	HAMELIN	Annie	ISBLED
Grosmagny				
Lachapelle-sous-Rougemont	Bernard	ZENTNER		
Lamadeleine-val-des-Anges				
Leval	Marc	JACQUEY		
Petitmagny				
Riervescemont				
Romagny-sous-Rougemont	Christophe	GEORGES		
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU		
Saint-Germain-le-Châtelet	Nicolas	GIRARDEY		

o Commission Développement économique :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Anthony	SIMON	Jean-Pierre	BRINGARD
Bourg-sous-Châtelet	Bruno	WOLLITZ	-	-
Etueffont	Alain	FESSLER	René	BAZIN
Grosmagny	Maurice	LEGUILLON	-	-
Lachapelle-sous-Rougemont	Bernard	ZENTNER	Céline	CONILH-NOBLAT
Lamadeleine-val-des-Anges	Guillaume	SIMONIN	René	ZAPPINI
Leval	Marc	JACQUEY	Denis	ILTIS
Petitmagny	Arnaud	BATISSE	Alain	BOURDEAUX
Riervescemont	Yves	RIETZ	Dino	TARUSSIO
Romagny-sous-Rougemont	Erwin	MORGAT	Jean-Marc	GEHIN
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU	Patrick	MONNIER
Saint-Germain-le-Châtelet	Patrick	MADOUX	Jean-Claude	BEHRA

o Commission Assainissement :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Gilles	MAGNY	Patrice	THOMAS
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT	Danielle	GRISWARD
Etueffont	René	BAZIN	Hervé	GRISEY
Grosmagny	Christian	NAAS	Emmanuelle	PALMA
Lachapelle-sous-Rougemont	Eric	PARROT	-	-
Lamadeleine-val-des-Anges	René	ZAPPINI	Guillaume	SIMONIN
Leval	Hubert	GUENIN	Laurent	JELLY
Petitefontaine	Christian	LATZ	Michel	SCHNOEBELEN
Petitmagny	Eric	HOTZ	Alexandre	BARRAUD
Romagny-sous-Rougemont	Christophe	GEORGES	André	REVAUX
Rougemont-le-Château	Patrick	MONNIER	Patrick	MIESCH
Saint-Germain-le-Châtelet	Guy	HEIDET	Frédérique	CHOUFFOT

o Commission Communication :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Zo	RASATAVOHARY	Jean-Pierre	BRINGARD
Etueffont	Jacques	PETITJEAN	Marianne	BEAUFREZ
Felon	Gérard	WURTZ	-	-
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT	Stéphanie	JACOB
Leval	Mathilde	GEISSMANN	Gabrielle	MULLER
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH	-	-
Petitmagny	Arnaud	BATISSE	-	-
Romagny-sous-Rougemont	Jeannine	GENEVOIS	-	-
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN	-	-
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORiat-BELOT	Laurence	CHARLE

o Commission Culture et tourisme :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Catherine	ROY	Catherine	CUENOT
Bourg-sous-Châtelet	Sylvie	LARDIER	-	-
Etueffont	Annie	ISEBLED	Martine	HAMELIN
Grosmagny	Emmanuelle	PALMA	-	-
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL	Eric	PARROT
Leval	Joëlle	FICHTER	Valérie	QUILLET
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH	-	-
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX	Eric	HOTZ
Riervescemont	Cyrille	TURLAN	-	-
Romagny-sous-Rougemont	Erwin	MORGAT	-	-
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN	-	-
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORiat-BELOT	Laurence	CHARLE

o Commission Ordures ménagères :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD	Gilles	MAGNY
Bourg-sous-Châtelet	Danielle	GRISWARD	Sabrina	SCHLICKLIN
Etueffont	Hervé	GRISEY	Marianne Laurent	BEAUPREZ GOTTI
Felon	Bernard	RITTER	-	-
Grosmagny	-	-	Gérard	MEYER
Lachapelle-sous-Rougemont	Eric	PARROT	Marcel	GRAPIN
Leval	Laurent	JELLY	Gabrielle	MULLER
Petitefontaine	Samuel	MATHE	-	-
Petitmagny	Blandine	FOLTZER	Florent	GROSSET
Riervescemont	Sandrine	LAFON	-	-
Romagny-sous-Rougemont	Jeannine	GENEVOIS	Jean-Marie	HERRMANN
Rougemont-le-Château	Patrick	MIESCH	-	-
Saint-Germain-le-Châtelet	Jean-Claude	BEHRA	-	-

o Comité consultatif Conseil intercommunal jeunes :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN	Murielle	SCHNELL
Bourg-sous-Châtelet	Mélanie	UHLEN	-	-
Etueffont	René	BAZIN	Marie-Ange	MANIER
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT	Bernard	ZENTNER
Leval	Marc	JACQUEY	-	-
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH	-	-
Romagny-sous-Rougemont	André	REVAUX	Jeannine	GENEVOIS
Rougemont-le-Château	Patrick	MIESCH	-	-
Saint-Germain-le-Châtelet	Sandrine	BERNESCHI	-	-

o Comité consultatif Enfance et jeunesse :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Yannick	DOLADILLE	Gisèle	VALLON
Bourg-sous-Châtelet	Mélanie	UHLEN	Nadine	PAULUS-DAMOTTE
Etueffont	Marie-Ange Chantal	MANIER PHILIPPON	René	BAZIN
Grosmagny	Magali	COUROUX	-	-
Lachapelle-sous-Rougemont	Christine	WEBER	Eric	PARROT
Leval	Gabrielle	MULLER	-	-
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH	-	-
Petitmagny	Alexandre	BARRAUD	Florent	GROSSET
Romagny-sous-Rougemont	Jeannine	GENEVOIS	Christophe	GEORGES
Rougemont-le-Château	Patrick	MONNIER	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Marie-Line	ZUSCHLAG	-	-

o Comité consultatif Rythmes scolaires :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Yannick Frédéric	DOLADILLE PARIS	Zo	RASATAVOHARY
Bourg-sous-Châtelet	Floriane	MERCIER	Nadine	PAULUS-DAMOTTE
Etueffont	Sandra Chantal	SANNER PHILIPPON	-	-
Grosmagny	Magali	COUROUX	-	-
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL	Eric	PARROT
Leval	Valérie	QUILLET	-	-
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER	Sylvie	RINGENBACH
Petitmagny	Sylvie	REMERY	Florent	GROSSET
Romagny-sous-Rougemont	Jeannine	GENEVOIS	Jean-Marc	GEHIN
Rougemont-le-Château	Rachel	RIZZON	-	-
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT	-	-

o Comité consultatif Centre socioculturel :

Commune	Titulaire		Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD	Arnaud	DOYEN
Bourg-sous-Châtelet	Michel	VERARD	-	-
Etueffont	Alain	FESSLER	Chantal	PHILIPPON
Grosagny	Magali	COUROUX	-	-
Lachapelle-sous-Rougemont	Eric	PARROT	-	-
Leval	Mathilde	GEISSMANN	-	-
Petitefontaine	Makara Sylvie	CHOPARD RINGENBACH	-	-
Romagny-sous-Rougemont	Jeannine	GENEVOIS	Erwin	MORGAT
Rougemont-le-Château	Patrick	MIESCH	-	-
Saint-Germain-le-Châtelet	Laurence	CHARLE	Frédérique	CHOUFFOT

6. – Finances – budget annexe assainissement collectif – décision modificative n°02

Monsieur le Président propose la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00€	14 420,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00€	14 420,00€	0,00€	0,00€
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00€	14 420,00€	0,00€	0,00€
Total Général		14 420,00€		0,00€

(1) Y compris les restes à réaliser

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter les mouvements budgétaires proposés.

7. – Finances – remise gracieuse au régisseur

Monsieur le Président informe le conseil qu'un vol de numéraire a été constaté en date du 2 septembre 2016 dans la caisse de la sous régie forge-musée pour un montant de 80,50 €. Celui-ci a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie de Giromagny et une enquête est en cours d'instruction.

S'ajoute à ce déficit la perte d'un ticket à 15 €, qui a été constatée dans le cadre du contrôle effectué par le Centre des finances publiques de Giromagny.

Ce déficit engage la responsabilité du régisseur principal de la régie de recettes de la communauté de communes.

Compte tenu de la répétition des problèmes rencontrés avec la régie de la forge-musée, Monsieur le Président propose de ne pas accorder la remise gracieuse sollicitée par le régisseur principal, nonobstant son extériorité pratique aux faits susmentionnés.

Il précise également que d'ores et déjà, des mesures ont été prises pour pallier ces dysfonctionnements, avec notamment la transmission quotidienne au régisseur principal par les mandataires des états de caisses réalisés en début et fin de journée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE la remise gracieuse au régisseur principal pour le déficit du montant total de 95,50 € de la sous régie forge musée.

8. – Statuts communautaires – suppression de la notion d'intérêt communautaire

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-5-1,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 68,
- l'arrêté préfectoral n°20150601-009 du 1^{er} juin 2013 portant modification des statuts de la communauté de communes du pays sous vosgien,

Considérant que le défaut de suppression de la notion d'intérêt communautaire avant le 1^{er} janvier 2017, pour les compétences qui n'en comporteront plus par application de la loi NOTRe, provoquerait l'inscription de l'intégralité des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes aux statuts de l'EPCI qui résultera de la fusion de la Communauté de communes le haute Savoureuse et de la Communauté de communes du pays sous vosgien,

Monsieur le Président propose de modifier l'article relatif aux « actions de développement économique ».

Actuellement rédigé de la manière suivante :

Création, aménagement et gestion de zones d'activités communautaires. Est d'intérêt communautaire la zone des tissages du siège communautaire.

Création, gestion et animation d'un marché de terroir sur la place de marché de l'EISCAE.

En matière d'énergies renouvelables et décentralisées :

Filière bois : valorisation de la filière bois énergie comme levier de développement local par la mise en place d'un approvisionnement territorial structuré, l'aménagement, l'entretien et la gestion de plateformes bois.

Il deviendrait :

Création, aménagement et gestion de zones d'activités communautaires.

Création, gestion et animation d'un marché de terroir sur la place de marché de l'EISCAE.

En matière d'énergies renouvelables et décentralisées :

Filière bois : valorisation de la filière bois énergie comme levier de développement local par la mise en place d'un approvisionnement territorial structuré, l'aménagement, l'entretien et la gestion de plateformes bois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la proposition de modification statutaire.

9. – Statuts communautaires - modification

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-5-1 et L5211-17,
- l'arrêté préfectoral n°20150601-009 du 1^{er} juin 2013 portant modification des statuts de la communauté de communes du pays sous vosgien,

Considérant le travail de rapprochement à opérer entre les statuts des deux communautés de communes,

Monsieur le Président propose de supprimer des compétences culturelles, la participation à la valorisation du patrimoine culturel de la Communauté de communes du pays sous vosgien : château de Rougemont-le-Château, orgue de Lachapelle-sous-Rougemont.

Actuellement rédigé de la manière suivante :

Organisation de l'opération « Sous la ligne bleue, les chemins d'art et de promenade du pays sous vosgien ».

Financement de l'école de musique de l'association culturelle de la zone sous vosgienne au prorata du nombre d'enfants résidant sur le territoire de la communauté de communes qui la fréquentent.

Gestion de la forge musée d'Etueffont.

Participation à la valorisation du patrimoine culturel de la Communauté de communes du pays sous vosgien : château de Rougemont-le-Château, orgue de Lachapelle-sous-Rougemont.

Cet article deviendrait :

Organisation de l'opération « Sous la ligne bleue, les chemins d'art et de promenade du pays sous vosgien ».

Financement de l'école de musique de l'association culturelle de la zone sous vosgienne au prorata du nombre d'enfants résidant sur le territoire de la communauté de communes qui la fréquentent.

Gestion de la forge musée d'Etueffont.

Il rappelle que cette implication, n'a pas donné lieu à un transfert de ressources des communes lors de la prise de compétence communautaire et qu'ensuite, son exercice n'a pas eu de caractère effectif, en dehors d'une participation

pour une étude relative à la réparation de l'orgue de Lachapelle-sous-Rougemont en 2009 pour 2250 €. En conséquence, il propose de considérer que la suppression de cette mention de statuts communautaires est sans incidence sur les attributions de compensation que verse la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de modification statutaire,

APPROUVE l'idée de ne pas modifier les attributions de compensation qui ont cours,

SOLLICITE des conseils municipaux de délibérer dans les délais les plus brefs sur cette question.

10. – Questions diverses

- Assainissement :
 - Assainissement collectif : Monsieur le Président rend compte des réunions d'expertise des 13 septembre, 6 et 13 octobre. L'aérateur a été démonté, il présente des signes évidents de défaillance que devrait relever le rapport d'expertise attendu.
 - Assainissement autonome : la réunion prévue le 24 octobre entre les défenseurs des différentes parties intéressées par le dysfonctionnement des filières d'assainissement de Felon a été reportée. Par ailleurs, La Direction départementale des territoires attend toujours de l'échelon central, la validation du projet de protocole d'accord.
- Transport : Monsieur Morgat fait part d'un rendez-vous le 28 octobre avec Madame Chitry-Clerc, Vice-présidente du Conseil départemental, au sujet des voies vertes.

Fait le 26 octobre 2016,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



